



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 4 l) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Points pour information : coordination et intégration des programmes statistiques

### Travaux du Comité de coordination des activités statistiques

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport résume les principales conclusions des neuvième et dixième réunions que le Comité de coordination des activités statistiques a tenues en 2007, respectivement à New York, le 26 février, et à Madrid, les 10 et 11 septembre. La Commission de statistique est invitée à prendre en compte les vues du Comité lors de ses débats sur les points pertinents de son ordre du jour.

---

\* E/CN.3/2008/1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–2	3
II. Travaux du Comité .....	3–28	3
A. Formation statistique du personnel d'organisations internationales .....	3	3
B. Coûts et avantages de l'adoption du Système d'échange de données et de métadonnées statistiques .....	4–5	3
C. Travaux du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement consacrés à l'application de la résolution 2006/6 du Conseil économique et social .....	6–7	4
D. Imputation de données par les institutions internationales .....	8–9	4
E. Utilisation d'estimations de la population .....	10–11	5
F. Modalités de partage des données entre organisations internationales .....	12	5
G. Réunion extraordinaire consacrée à l'application des cadres d'assurance-qualité .....	13–15	5
H. Coordination des activités de coopération technique .....	16–20	6
I. Examen des fonctions du Comité de coordination des activités de statistique .....	21–26	7
J. Questions diverses .....	27–28	9
Annexe		
Institutions et bureaux participants .....		10

## I. Introduction

1. Les principaux objectifs du Comité de coordination des activités statistiques, créé en septembre 2002<sup>1</sup>, sont d'encourager la coordination entre les programmes de statistique des organisations internationales, de veiller à la coordination des produits servant à l'examen des questions statistiques lors des réunions intergouvernementales, telles que celles de la Commission de statistique de l'ONU, de favoriser l'adoption de pratiques optimales de structuration et de programmation des activités statistiques dans les organisations internationales et, à terme, de parvenir par la coordination à mettre sur pied un système intégré de collecte des données.

2. En 2007, le Comité a tenu deux réunions, présidées par l'Organisation internationale du Travail : sa neuvième réunion à New York le 26 février, et sa dixième à Madrid les 10 et 11 septembre. La liste complète des institutions ayant participé à l'une et l'autre réunion figure en annexe au présent rapport.

## II. Travaux du Comité

### A. Formation statistique du personnel d'organisations internationales

3. Le Fonds monétaire international (FMI) a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action pour la formation de statisticiens d'organisations internationales. Le site Web du Fonds, qui donne des renseignements sur les programmes de formation dans les organisations internationales et sur les documents de formation, désormais en place, est hébergé par la Division de statistique. Le Comité a également étudié les progrès des programmes de formation en ligne. Plusieurs initiatives étaient prometteuses, notamment le programme interne de formation en ligne du FMI, le cours de formation en ligne de la Banque mondiale sur la gestion des projets de développement des statistiques (en cours d'élaboration), le système virtuel de statistiques du Portail mondial du développement, et deux cours de statistique en ligne mis au point respectivement par Statistique Canada et l'Institut statistique de Finlande.

### B. Coûts et avantages de l'adoption du Système d'échange de données et de métadonnées statistiques

4. À sa neuvième réunion, le Comité a adopté le Système d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) comme norme d'échange de données et de métadonnées, et prié les organisations parrainant le système d'étudier les conséquences de cette décision tant pour ce qui est des ressources à prévoir que des avantages qu'en tireront les pays et les institutions internationales qui décideront de l'appliquer. Une évaluation des coûts et avantages, établie à partir de l'expérience des pays et des institutions, a été présentée au Comité à sa dixième réunion. Elle portait sur les avantages que les pays et les institutions pourront tirer de l'adoption

---

<sup>1</sup> Le Comité a été créé pour reprendre les fonctions assurées auparavant par le Sous-Comité des activités statistiques, organe subsidiaire du Comité administratif de coordination.

du SDMX, ainsi que sur les coûts qu'elle entraînerait, correspondant pour l'essentiel à la mise au point technologique et aux travaux sur le domaine de fond visé. Elle indiquait que les coûts d'adoption seraient minimes, mais que la plupart des pays en développement auraient besoin d'aide pour renforcer leurs capacités avant de pouvoir adopter le SDMX.

5. Le Comité a convenu de présenter pour examen à la Commission de statistique le SDMX en tant que norme qu'il avait adoptée, et en soulignant qu'il importait d'aider les pays en développement à étoffer leurs capacités en vue de son adoption.

### **C. Travaux du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement consacrés à l'application de la résolution 2006/6 du Conseil économique et social**

6. Le Comité a examiné les progrès obtenus par le Groupe interinstitutions et d'experts pour l'application des recommandations des Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de celles qui figuraient dans la résolution 2006/6 du Conseil économique et social sur le renforcement des capacités statistiques. La Division de statistique a en particulier présenté au Comité une note récapitulant les travaux par lesquels le Groupe interinstitutions et d'experts a cherché à améliorer la compilation des indicateurs et les rapports soumis par les pays, ainsi qu'à resserrer la coordination des activités de renforcement des capacités, afin d'aider les pays à produire les données voulues. Le Comité a félicité le Groupe de ses activités et l'a remercié d'avoir pris l'initiative d'y inclure un groupe nombreux de pays.

7. Le Comité a engagé toutes ses institutions membres qui sont également membres du Groupe interinstitutions et d'experts à appliquer, en fonction de leur mandat et des ressources dont elles disposent, les recommandations formulées par les Amis de la présidence dans leur rapport, et celles qui figurent dans la résolution 2006/6 du Conseil économique et social. Il a également engagé ses membres chargés d'élaborer les indicateurs relatifs aux OMD de suivre ses Principes applicables aux activités statistiques dans les organisations internationales.

### **D. Imputation de données par les institutions internationales**

8. Suite à la recommandation du Comité tendant à ce que les institutions appliquent les recommandations formulées par les Amis de la présidence dans leur rapport et celles qui figurent dans la résolution 2006/6 du Conseil économique et social, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a étudié les problèmes et les préoccupations suscités par l'imputation des données nationales manquantes dans les séries internationales. Le Conseil économique et social, en particulier, demande, dans sa résolution 2006/6, qu'on évite « les imputations, à moins de disposer de données nationales qui permettent d'obtenir des imputations fiables à l'issue de consultations avec les pays concernés et au moyen de méthodes transparentes ».

9. Le Comité a étudié et débattu les propositions avancées dans le document sur la manière d'appliquer la résolution 2006/6 du Conseil économique et social et a

convenu de ce qui suit : a) la question de l'imputation de données nationales devrait être incluse dans le cadre d'assurance-qualité des statistiques internationales; b) les imputations devraient être clairement marquées comme telles dans la base de données; c) il faudrait garantir la transparence totale de la procédure et des méthodes d'estimation; d) il devrait toujours y avoir consultations avec les autorités statistiques nationales, ces consultations devant être vues comme partie intégrante de la procédure, afin de garantir la transparence; et e) l'équipe du Comité de coordination des activités statistiques déjà chargée des cadres d'assurance-qualité des statistiques internationales examinera comment y intégrer ces aspects.

## **E. Utilisation d'estimations de la population**

10. Le Comité, qui s'emploie à améliorer la qualité des données dans les sources internationales et à accroître la transparence des méthodes en usage dans les institutions internationales, a examiné aussi les problèmes posés par l'utilisation des chiffres de population. À sa dixième réunion, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique lui a présenté une note sur les préoccupations suscitées par l'usage des estimations de population, et les raisons qui pourraient expliquer des disparités entre les ensembles de données servant aux institutions, dues en général aux sources d'information d'origine et aux définitions utilisées.

11. Le Comité a convenu que la Division de la population du Secrétariat des Nations Unies devrait procéder à des consultations plus larges avec les pays, et créer une équipe spéciale qu'il a chargée : a) d'étudier et de recommander des moyens d'améliorer la consultation avec les pays tandis qu'ils calculent leurs chiffres nationaux; b) d'indiquer aux institutions comment prendre en compte les modifications des chiffres de population d'une révision à l'autre; c) de débattre des réponses qu'on pourrait apporter à la préoccupation causée par l'absence de normes internationalement convenues pour les statistiques annuelles de la population.

## **F. Modalités de partage des données entre organisations internationales**

12. À partir d'un rapport de la CEE, le Comité a débattu les modalités de partage entre organisations internationales, avec leurs limites et les problèmes actuels connexes. Il a convenu que les échanges de données entre institutions fonctionnaient assez bien. Mais, constatant que certains problèmes et certaines limites subsistaient, surtout s'agissant de la mesure dans laquelle les données communiquées par une institution partenaire peuvent ensuite être réutilisées dans d'autres produits statistiques, il a convenu que la CEE établirait, en consultation avec la Banque mondiale et la Banque centrale européenne, un document dont le Comité débattrait en 2008, où seraient exposées les pratiques optimales d'échange de données entre institutions internationales.

## **G. Réunion extraordinaire consacrée à l'application des cadres d'assurance-qualité**

13. Parallèlement à sa dixième réunion, le Comité a consacré une réunion extraordinaire à l'application des cadres d'assurance-qualité. L'objectif de ces

cadres d'assurance-qualité (ou cadres de production de statistiques) est de mettre en place dans une organisation statistique donnée un système de méthodes et d'outils coordonnés garantissant le respect de paramètres minimum dans les procédures et les produits statistiques. Certaines institutions membres du Comité ont présenté leurs initiatives d'application des directives élaborées par l'équipe spéciale d'assurance-qualité. Le Comité a convenu que la Division de statistique hébergerait une page Web pour l'échange d'informations sur l'examen par les pairs, comportant des liens vers les sites des institutions.

14. Le Comité a convenu de souscrire pleinement aux directives de qualité élaborées par EUROSTAT pour faciliter l'application des cadres d'assurance-qualité dans les organisations internationales, qui aideront à y faire appliquer effectivement les principes du Comité, ce qui rehaussera la crédibilité des statistiques internationales.

15. À propos de l'application des cadres d'assurance-qualité, le Comité a également parlé de la prochaine Conférence sur la qualité des données pour les organisations internationales, qui doit se tenir à Rome en juillet 2008, tout de suite après la conférence correspondante d'EUROSTAT pour les bureaux nationaux de statistique.

## **H. Coordination des activités de coopération technique**

16. À sa dixième session, le Comité a également organisé une séance spéciale sur le renforcement des capacités statistiques. À sa huitième session, en 2006, il a accepté de créer quatre équipes spéciales afin d'approfondir certaines questions et d'aider ses membres à améliorer la coordination et l'efficacité de leurs interventions. Les activités de ces équipes sont les suivantes :

a) Équipe spéciale n° 1 : mécanismes d'établissement de rapports sur les activités de renforcement des capacités statistiques, sous la direction du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21) (Commission économique pour l'Europe, EUROSTAT, Organisation mondiale du tourisme, Banque mondiale, Organisation panaméricaine de la santé);

b) Équipe spéciale n° 2 : renforcement des capacités au moyen d'initiatives régionales de formation des statisticiens nationaux (et des centres régionaux de formation), sous la direction de la Division de statistique de l'ONU (Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, PARIS21);

c) Équipe spéciale n° 3 : examen des modalités de coordination des programmes de coopération technique au niveau sous-régional, sous la direction de la Banque mondiale (Division de statistique, EUROSTAT, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Banque africaine de développement, Organisation mondiale du tourisme);

d) Équipe spéciale n° 4 : évaluation de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en Afrique, sous la direction de la Division de statistique (Organisation mondiale de la santé, PARIS21, Banque mondiale, Banque africaine de développement).

17. Lors de la séance spéciale, les équipes ont dressé le bilan de leur première année d'activité. Le Comité a accueilli favorablement les travaux de l'équipe n° 1, placée sous la direction de PARIS21. Il a également noté que les travaux entrepris jusqu'alors se fondaient principalement sur le mécanisme allégé de communication de l'information de PARIS21 et a demandé que le rapport qui lui serait présenté à sa session de février 2008 porte sur tous les aspects du mandat de l'équipe. L'équipe spéciale n° 2 a présenté une liste des activités et des centres de formation. Étant donné que les activités des institutions internationales relèvent du mandat de l'équipe n° 1 et les autres initiatives régionales de l'équipe n° 3, le Comité a décidé que l'équipe n° 2 se concentrerait sur les centres de formation ayant une portée régionale, qu'il s'agisse de centres régionaux ou de centres nationaux proposant des programmes de formation à des statisticiens étrangers.

18. À cet égard, d'autres institutions ont présenté ce qu'elles faisaient dans le domaine des outils de formation. La Banque mondiale a ainsi fait le point du projet qu'elle consacre à l'élaboration d'un cours de formation en ligne sur le renforcement des capacités statistiques destiné à ceux qui sont chargés de la gestion des activités de renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement. EUROSTAT a également présenté un ouvrage intitulé « Guide to Statistics in EC Development Cooperation », qui vise à aider le personnel de la Commission européenne à utiliser les statistiques et les indicateurs dans les programmes de développement, à concevoir des activités de renforcement des capacités statistiques et à comprendre comment les statistiques peuvent orienter les politiques.

19. L'équipe spéciale n° 3 a expliqué qu'elle n'avait pas progressé dans l'élaboration d'un ensemble de recommandations sur les pratiques de référence à appliquer aux fins de l'élaboration et de la gestion de programmes de coopération technique qu'elle devait présenter au Comité pour examen. Celui-ci a décidé que l'équipe établirait un bref rapport pour la session de février 2008 et un rapport plus approfondi pour la session de septembre 2008.

20. L'équipe spéciale n° 4 a présenté les résultats de la première phase de ses travaux. L'entité chef de file a établi une liste de domaines et d'éléments connexes en vue de suivre les capacités statistiques sur les plans quantitatif et qualitatif. Le Comité a estimé que le nombre de domaines retenus aux fins de l'évaluation était trop élevé et que l'accent devait être mis sur les indicateurs quantitatifs seulement. Compte tenu des travaux déjà entrepris dans ce domaine par la Banque africaine de développement, il a décidé que celle-ci prendrait la direction des opérations, en association avec la Commission économique pour l'Afrique.

## **I. Examen des fonctions du Comité de coordination des activités de statistique**

21. À sa dixième session, le Comité s'est penché sur ses fonctions et modalités de fonctionnement, s'appuyant pour ce faire sur une note établie par la présidence, l'OIT, le secrétariat et la Division de statistique. Les propositions étaient organisées en cinq catégories :

*Composition et niveau de représentation*

22. Le Comité s'est demandé s'il fallait élargir la composition à tout organisme ou institution menant des activités statistiques et si tous les membres devaient avoir le même statut, et a examiné la question du niveau de représentation. Il a été décidé de conserver la composition actuelle et d'évaluer les nouvelles demandes d'adhésion en fonction des nouveaux mandat et objectifs du Comité, qui seraient établis et approuvés ultérieurement, étant entendu que les membres auraient la possibilité de choisir le statut d'observateur. Les membres du Comité ont également vivement souhaité que l'on maintienne la représentation au niveau des directeurs.

*Activités et réunions*

23. Le Comité a examiné des questions relatives à l'organisation de ses réunions et manifestations parallèles. Il a décidé que les manifestations parallèles seraient peu nombreuses et seraient organisées par les institutions compétentes, sans le concours du secrétariat. Concernant la présentation des points à examiner pendant les sessions ordinaires, le Comité a estimé qu'il fallait établir une distinction entre les points pour examen et les points pour information, mais qu'il ne fallait pas fixer de délai pour la présentation et l'examen des questions. Il a également décidé qu'entre les sessions, le secrétariat devrait rappeler aux membres d'établir les rapports et de s'occuper des produits prévus, en application des décisions prises lors des sessions.

*Mécanismes de décision*

24. Le Comité a décidé que la présidence déterminerait quand il y avait consensus et que cela serait consigné dans les minutes des réunions. Il a été proposé de dresser la liste des activités à entreprendre par les membres ou les équipes spéciales, telles que convenues par le Comité à chaque session.

*Établissement de rapports*

25. L'examen a porté sur la question de savoir si le Comité devait faire rapport à d'autres entités, comme la Commission de statistique et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et si le Comité devait être formellement reconnu comme étant un organe. Il a été décidé de ne pas établir de lien formel entre le Comité et la Commission s'agissant de l'établissement de rapports, mais que le Comité rendrait compte à la Commission des décisions majeures et des principaux problèmes et que ses travaux et décisions seraient reconnus. Il a également été décidé que le Comité devait avoir un rôle plus visible. À cet égard, tous les membres devraient souligner le rôle de la présidence dans le cadre des manifestations qu'ils organisent.

*Gestion et organisation*

26. Le Comité a examiné le mode de fonctionnement de la présidence et du secrétariat et a donné son accord à une proposition tendant à établir un système de coprésidence. Il a également décidé que le secrétariat ne bénéficierait pas d'une aide financière mais pourrait demander le concours des membres du Comité de façon ponctuelle. Le mode de fonctionnement des équipes spéciales resterait le même et les produits obtenus resteraient la propriété des membres des équipes. Le Comité a décidé que le secrétariat et les deux présidents élaboreraient une version révisée du mandat, qui comporterait un exposé de la mission et une déclaration d'orientation

générale. La version révisée serait distribuée aux membres afin qu'ils communiquent des observations et des corrections par écrit. Le Comité adopterait son nouveau mandat à sa session de février 2008.

## **J. Questions diverses**

27. À la dixième session, l'OCDE a rendu compte au Comité des conclusions de son deuxième Forum mondial sur les statistiques, les connaissances et les politiques, au cours duquel les participants ont examiné la façon de mesurer les progrès accomplis par les sociétés.

28. Le Comité s'est intéressé à la question de la révision de la classification des activités statistiques et a décidé que la Division de statistique proposerait une classification révisée, avec le concours des commissions régionales et de l'OCDE.

## **Annexe**

### **Institutions et bureaux participants**

#### **Neuvième réunion du Comité de coordination des activités statistiques (New York, 26 février 2007)**

##### **Entités et programmes des Nations Unies**

CNUCED

Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Europe

Département des affaires économiques et sociales

Division de la population

Division de statistique de l'ONU

Fonds des Nations Unies pour la population

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Programme des Nations Unies pour le développement/Rapport mondial sur le  
développement humain

Programme des Nations Unies pour l'environnement

##### **Institutions spécialisées et organisations apparentées**

Banque mondiale

Fonds monétaire international

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation internationale du Travail

Organisation mondiale du commerce

Organisation mondiale de la santé

Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé

##### **Autres organisations internationales et non gouvernementales**

Banque africaine de développement

Banque asiatique de développement

Banque centrale européenne

Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques

Comité statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants

Communauté des Caraïbes

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Institut arabe de formation et de recherche en statistique

EUROSTAT

Organisation de coopération et de développement économiques

PARIS21

### **Dixième réunion du Comité de coordination des activités statistiques (Madrid, 10 et 11 septembre 2007)**

#### **Entités et programmes des Nations Unies**

CNUCED

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Europe

Département des affaires économiques et sociales

Division de la population

Division de statistique de l'ONU

Fonds des Nations Unies pour la population

Programme des Nations Unies pour l'environnement

#### **Institutions spécialisées et organisations apparentées**

Agence internationale de l'énergie atomique

Banque mondiale

Fonds monétaire international

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation internationale du Travail

Organisation mondiale du commerce

Organisation mondiale de la santé

Organisation mondiale du tourisme

**Autres organisations internationales et non gouvernementales**

Banque africaine de développement

Banque centrale européenne

Banque des règlements internationaux

Comité statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants

EUROSTAT

Organisation de coopération et de développement économiques

PARIS21

---